



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2017

RAPPORT DE PRESENTATION

OCTOBRE 2016

SOMMAIRE

RESUME EXECUTIF	4
Introduction	10
PARTIE I: LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES	12
A- Les perspectives économiques internationales et régionales	12
1. Au niveau international	12
2. En Afrique subsaharienne.	12
B- L'économie béninoise et les perspectives de croissance pour 2017	12
PARTIE II :RETOUR SUR QUELQUES STRATEGIES BUDGETAIRES EN 2017 ET LA TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES SUR LA PERIODE 2017-2019	14
A- Les stratégies/mesures concrètes pour un meilleur pilotage des interventions publiques	14
1- La revue des dépenses comme socle de budgétisation	14
2- Une nouvelle gouvernance de la solde de l'Etat et des pensions de retraite	15
3- L'adoption du plan de redressement du sous-secteur de l'électricité	17
4- De nouvelles politiques d'organisation et d'encadrement du système éducatif	17
5- Une nouvelle approche d'allocation des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales	18
B- Poursuite de certaines stratégies/mesures engagées en 2016	19
C- Principales nouvelles mesures fiscales	20
PARTIE III: LA LOI DE FINANCES POUR 2017	20
A- Retour sur l'exécution à mi-parcours du budget de l'Etat, gestion 2016	20
1. Le budget général et les Comptes Spéciaux	20
2. Le budget annexe et les autres budgets	21
B- La trajectoire des finances publiques sur 2017-2019	24
1. La trajectoire des finances de l'Etat et des autres organismes publics	24
2. Les incertitudes sur la trajectoire	24
C- Les perspectives budgétaires pour 2017	24
1. L'évolution des recettes budgétaires de l'Etat	24
2. Les dépenses des ministères et des institutions de l'Etat	25
3. L'évolution des autres budgets	30

4. L'équilibre budgétaire et financier pour 2017	31
5. Plafond des autorisations d'emplois	33
Conclusion	34

RESUME EXECUTIF

La politique budgétaire de l'Etat pour la gestion 2017 s'inscrit dans la poursuite de la maîtrise des dépenses entamée au lendemain de l'alternance politique intervenue le 06 avril 2016 et qui s'est soldée en juillet dernier par la prise d'une loi de finances rectificative.

En effet, à cette date, la structure du budget de l'Etat ne dégagait pas de véritables marges de manœuvre pour une croissance stable et durable. Le niveau de la dette publique, notamment intérieure faisait presque douter les créanciers de l'Etat de sa solvabilité. Dans le même temps, l'économie était éprouvée par la crise énergétique, le ralentissement de l'activité économique au Nigéria et dans le monde limitant fortement le dynamisme des recettes de l'Etat.

Il était donc plus qu'indispensable pour le nouveau régime d'impulser une politique de rationalisation et de réorientation des ressources aux fins de soutenir l'activité économique.

Ainsi, le collectif budgétaire de juillet 2016 a été bâti essentiellement sur une politique de rigueur budgétaire axée sur trois piliers majeurs à savoir :

- le resserrement de l'architecture gouvernementale et le redimensionnement du périmètre d'activités des services publics ;
- la revue de la qualité de certaines dépenses publiques ; et,
- la réorientation des ressources vers des secteurs productifs.

Au regard des résultats probants obtenus de l'exercice de revue des dépenses en 2016, cette politique rigoureuse sera érigée en une règle de gestion. Ainsi, tout comme en 2016, elle sera de mise en 2017 pour permettre de faire davantage face aux besoins sans cesse croissants des populations dans un contexte économique peu favorable. En effet, pour 2017, en sus du Plan d'Actions du Gouvernement (PAG) pour la période 2016-2021 qui a déjà restructuré les anciens projets et programmes, la nouvelle option de budgétisation, notamment la revue des dépenses, a constitué tout au long du processus de discussion et d'arbitrage, le socle de la budgétisation des dépenses.

1- Orientations économiques et sociales pour 2017

Conformément à son Plan d'Actions quinquennal 2016-2021, le Gouvernement se propose de **lancer durablement le développement économique et social de notre pays**. Ainsi, à partir de 2017, première année de mise en œuvre véritable du PAG, des

moyens substantiels seront consacrés aux secteurs vitaux identifiés pour impacter rapidement et durablement l'économie béninoise (énergie, cadre de vie, tourisme, agriculture, mise à niveau des systèmes éducatif et sanitaire, sécurité et défense, infrastructures...).

Les résultats attendus de la mise en œuvre de la tranche 2017 du PAG, devraient permettre à notre pays de renforcer la stabilité macro-économique, d'améliorer sensiblement les dispositifs de performance des différentes politiques publiques et d'assurer la résilience de notre économie aux chocs endogènes et exogènes.

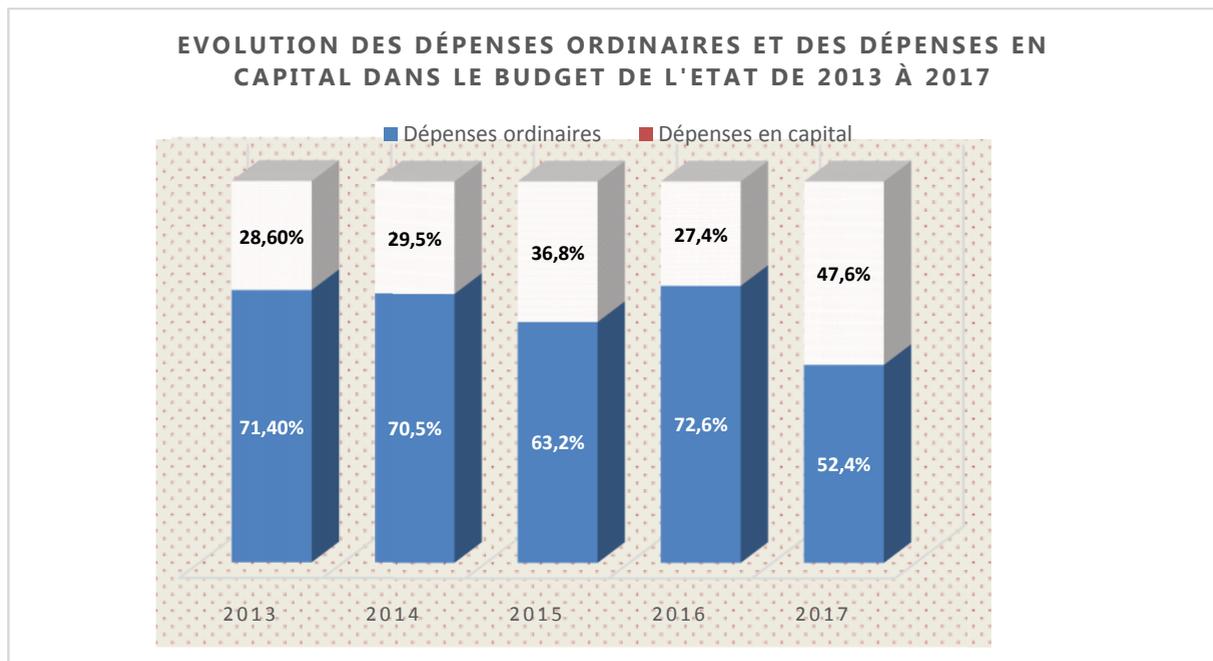
Ainsi, la croissance de l'activité économique ressortirait en 2017 à 6% du PIB réel, supérieure à celle attendue à fin 2016(5%).

Le taux d'inflation et le taux de pression fiscale devraient respectivement s'afficher à 1,2% et 13,8%.

Quant au solde budgétaire global, dons compris, il ressortirait déficitaire, avec le financement des projets structurants de la tranche 2017 du PAG à **12,3% du PIB**. Net des dépenses liées au financement des actions d'investissement, le solde budgétaire pour la gestion 2017 ressort excédentaire à **1,5%** du PIB. Ceci dénote bien de la capacité de l'Etat à couvrir, les dépenses ordinaires (personnel, charges de pension de retraite, bourses, fonctionnement des services de l'Etat, charges financières de la dette, subventions aux structures sous tutelle et aux agences, interventions publiques) à partir des ressources budgétaires. Le niveau de déficit de **12,3%** se justifie donc par la volonté du Gouvernement de renforcer les bases de production de l'économie béninoise par la réalisation d'investissements structurants susceptibles de mettre l'économie sur un sentier de croissance soutenue et inclusive pour l'amorce d'une véritable transformation structurelle, par l'allocation de moyens substantiels (contribution budgétaire ou solde des ressources budgétaires après couverture des dépenses ordinaires, emprunts intérieurs et dettes classiques) à l'investissement public centré sur des projets structurants et à fort taux de rentabilité.

En somme, les ressources de financement nécessaires à l'équilibre budgétaire permettront à l'Etat en 2017 : (i) d'assurer la disponibilité des fonds de contrepartie pour les projets en cours ; (ii) de financer les actions d'investissement prévues au PAG pour l'année 2017 et (iii) d'honorer les engagements financiers de l'Etat en terme d'amortissement de la dette publique (remboursement du principal).

Le graphique ci-dessous montre la transformation de la structure du budget de l'Etat qu'induit cette option du Gouvernement de dégager davantage d'espace budgétaire pour les investissements.



2- Stratégies/mesures budgétaires d'encadrement des dépenses et politique de financement de l'Etat pour 2017

La trajectoire de l'Etat en 2017 s'inscrit, par rapport aux dépenses, dans la continuité de la politique de remise en ordre des comptes publics. C'est pourquoi, le budget de l'Etat pour 2017 bien qu'étant en hausse par rapport au collectif budgétaire de 2016, optimise les dépenses de l'Etat, notamment discrétionnaires (acquisitions de biens et services, subventions allouées aux organismes sous-tutelle, rationalisation du portefeuille d'investissements par l'entremise de la revue des programmes et projets en cours).

En outre, la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures/réformes visant l'amélioration de la gestion des finances publiques permettra de réaliser également en 2017, d'importantes économies. Il s'agit, notamment:

- des opérations de recensement-paiement des agents de l'Etat en activité et à la retraite avec l'utilisation de la biométrie ;
- de l'achèvement des bâtiments administratifs en construction pour réduire significativement les loyers et charges locatives ;

- du recours en priorité aux véhicules de l'Etat pour les manifestations officielles et autres activités courantes des services publics ;
- de l'opérationnalisation de la cellule des voyages officiels...etc.

Par rapport aux politiques de mobilisation des ressources, le financement des grands projets se fera par :

- le recours au Partenariat Public-Privé (PPP), dans l'hypothèse du vote de la loi sur le Partenariat Public-Privé au cours du dernier trimestre de l'année 2016 ;
- le recours aux ressources concessionnelles ; et enfin,
- le recours à l'endettement classique.

3- Perspectives budgétaires pour 2017

Le projet de loi de finances pour la gestion 2017 s'équilibre en ressources et en charges à la somme de **2 010,586 milliards de FCFA** contre **1423,487 milliards de FCFA prévus** dans la loi de finances rectificative pour la gestion 2016, en hausse de 41,24%.

- **Budget de l'Etat**

L'Etat continuera de promouvoir l'effort de maîtrise des dépenses publiques et la mise en œuvre des réformes structurelles au niveau des régies financières. L'année 2017, à l'instar de l'année 2016, sera marquée par la restructuration du profil du budget de l'Etat. A cet effet, l'investissement public occupera une place de choix dans la politique de l'Etat et les revues périodiques des dépenses permettront de dégager des espaces budgétaires additionnels en faveur des programmes prioritaires.

Les prévisions de recettes brutes du budget de l'Etat pour la gestion 2017 affichent, une trajectoire prudente et devraient s'établir à **1 007,725 milliards de CFA**, en hausse de 6,24% par rapport aux objectifs de la loi de finances rectificative 2016 qui se chiffrent à un montant **de 948,519 milliards de FCFA**.

Cette projection haussière : (i) prend pour socle la moyenne des réalisations de recettes budgétaires du troisième trimestre et de l'estimation du quatrième trimestre de l'année 2016 ; (ii) intègre l'effet des aléas de la crise économique qui sévit au Nigéria, (iii) table sur les gains de recettes attendus des nouvelles mesures insérées dans le projet de loi de finances pour la gestion 2017 et des mesures organisationnelles et structurelles à mettre en œuvre (amélioration des

contrôles, interconnexion des régies financières, exhaustivité de l'intégration financière au budget de l'Etat des services intermédiaires de recettes).

Par grandes masses, les ressources budgétaires de l'Etat se présentent ainsi qu'il suit :

(En milliards de FCFA)

	LFR 2016	LFI 2017	ECART
➤ Recettes fiscales brutes	771,402	798,700	27,298
- Douane :	363,702	383,500	19,798
- Impôts :	407,700	415,200	7,500
➤ Recettes non fiscales, dons budgétaires et fonds de concours	177,117	209,025	31,908
➤ Trésor :	67,346	68,000	+0,654
➤ Dons budgétaires	0	15,840	15,840
➤ Allègement de la dette	8,469	8,000	-0,469
➤ Fonds de concours et dons projets	42,830	60,300	17,470
➤ Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB) :	25,721	25,400	-0,321
➤ Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)	4,000	3,300	-0,700
➤ Fonds Routier (FR) :	3,456	4,400	0,944
➤ Comptes d'affectation spéciale	25,295	23,785	-1,511
TOTAL	948,519	1 007,725	59,206

Les dépenses budgétaires pour 2017 s'établissent, quant à elles, à **1 697,986 milliards de FCFA**, en hausse de **48,90%** par rapport à 2016 qui s'élève à **1 140,346 milliards de FCFA**.

Cette hausse est imputable aux dépenses en capital qui se sont accrues de **187,75%** en lien avec le démarrage en 2017 des projets phares du Gouvernement. Elle est, par ailleurs, le reflet de la progression de certaines charges telles que les intérêts de la dette (**un accroissement de 26,46%**), les dépenses de fonctionnement (**3,63%**), en lien avec la programmation d'une provision de 7 milliards pour la couverture des dettes antérieures et, la masse salariale qui augmente de plus de 8 milliards dans l'hypothèse de recrutement de 10 349 agents dont 7 133 au profit du secteur de l'éducation.

Par grandes masses, les dépenses se présentent ainsi qu'il suit :

(En milliards de FCFA)

	LFR 2016	LFI 2017	ECART
Budget général	1 026,632	1 569,442	542,810
➤ Dépenses ordinaires	745,718	761,125	15,407
- Dépenses de personnel :	346,000	354,628	8,628
- Charges financières de la dette :	82,000	103,700	21,700
- Dépenses d'acquisitions de biens et services :	99,005	102,597	3,592
- Dépenses de transfert courant :	218,713	200,200	-18,513
➤ Dépenses en capital	280,914	808,317	527,403
Budget annexe du FNRB et autres budgets	70,060	74,058	3,998
➤ Comptes d'Affectation Spéciale	43,654	54,486	10,832
TOTAL	1 140,346	1 697,986	557,640

- **Opérations de trésorerie**

En ce qui concerne les **opérations de trésorerie**, elles s'élèvent en ressources à **1 002,861 milliards de FCFA** contre **474,968 milliards de FCFA** en loi de finances rectificative pour 2016, soit une progression de **111,14%**, correspondant à un montant de **527,893 milliards de FCFA**. Les ressources de financement permettront de couvrir, outre le déficit budgétaire de **690,261 milliards de FCFA**, les charges de trésorerie évaluées à **312,600 milliards de FCFA**.

Introduction

Le Bénin, à l'instar des autres pays de la sous-région UEMOA, est appelé à opérer en 2017 la bascule de la gestion budgétaire axée sur les moyens vers une gestion budgétaire axée sur les résultats. Cette exigence communautaire qui découle de la directive n°06/CM/UEMOA du 26 juin 2009, transposée en droit budgétaire béninois au moyen de la loi organique n°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances (LOLF) induit toute une mutation. En effet, la mise en œuvre de ladite loi organique implique, entre autres, (i) un changement d'approche dans le processus de budgétisation ; (ii) la définition de nouvelles méthodes de travail et de nouveaux instruments de gestion budgétaires ; (iii) la rénovation des processus et des procédures liés à la préparation, à l'exécution du budget de l'Etat et à la reddition des comptes, (iv) la mise en place d'un nouveau système d'informations adapté à la gestion budgétaire en mode programme.

L'exécution, depuis janvier 2014, des activités planifiées et organisées en feuilles de route pour la mise en œuvre de la loi n°2013-14 du 27 septembre 2013 portant loi organique relative aux lois de finances, a permis au Bénin, d'élaborer pour le compte de la loi de finances, gestion 2017, l'essentiel des instruments requis (DPBEP¹, DPPD², PAP³, Plan de trésorerie prévisionnel mensualisé, tableaux matriciels croisés...etc.).

La généralisation des instruments budgétaires ci-dessus cités pour l'année 2017, s'est accompagnée d'une amélioration du processus expérimental d'organisation, pendant les deux dernières années, du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Ainsi, contrairement aux éditions de 2014 et de 2015, celle de 2016 a connu une amélioration sensible avec l'examen par la Commission des Finances et des Echanges de l'Assemblée Nationale, du Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) et des Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD).

Ainsi, le projet de loi de finances pour la gestion 2017 soumis à la Représentation Nationale comporte, de ce point de vue, un budget de l'Etat conforme aux orientations communautaires et aux dispositions de la loi 2013-14 du 27 septembre 2013. Il présente, à cet effet, pour chaque ministère, un DPPD, pour chaque programme budgétaire, un PAP et pour chaque Institution de l'Etat, une Dotation.

¹ Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle.

² Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses.

³ Projet Annuel de Performance.

Cependant, en dépit de leur généralisation, les nouveaux instruments budgétaires ne seront pas d'application totale en 2017. Il est, en effet, soumis à la Représentation Nationale, **pour examen et vote, le format classique du budget** ; l'année 2017 étant considérée comme une année d'expérimentation du système d'informations paramétré aux exigences de la LOLF. Pour ce faire, en réel, le budget 2017 sera exécuté **sous sa forme classique, mais au même moment, cinq (05) ministères⁴ de spécificités diverses feront une exécution à blanc du budget en mode programme.**

Le présent rapport, propose une synthèse de toutes les informations budgétaires et financières de l'Etat. A ce titre, il : (i) fait brièvement le point sur la situation et les perspectives de l'économie, (ii) précise les stratégies budgétaires du Gouvernement pour 2017, (iii) retrace la trajectoire des finances publiques sur la période 2017-2019 et (iv) affiche en annexe, les programmes budgétaires de chaque ministère ainsi que les principaux résultats attendus. Il est élaboré par le Gouvernement en complément à la documentation budgétaire exigée par la LOLF.

⁴Il s'agit du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), du Ministère des Infrastructures et des Transports (MIT), du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP), du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP) et du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (MAEC).

PARTIE I: LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

A- Les perspectives économiques internationales et régionales

1. Au niveau international, l'économie mondiale devrait connaître une accélération progressive avec une reprise de la croissance qui s'afficherait à 3,4% en 2017 contre 3,1% en 2016⁵.

Aux Etats-Unis, la croissance connaîtrait une accélération pour atteindre 2,5% en 2017 contre 2,2% pour 2016.

Dans la Zone Euro, les perspectives ne sont pas favorables à une reprise de l'activité économique. Les prévisions révisées du Fonds Monétaire International tablent sur un taux de croissance économique de 1,4% en 2017 contre 1,6% en 2016.

Dans les pays d'Asie émergente, les perspectives ne sont pas favorables à une reprise de la croissance économique. Les nouvelles projections pour 2017 postulent une croissance de 6,3% contre une prévision révisée de 6,4% en 2016, qui s'inscrit en baisse de 0,1point de pourcentage par rapport à la croissance de 2015.

2. En Afrique subsaharienne, l'activité économique connaîtra en 2017 une reprise au regard des perspectives affichées par la zone. En dépit de la baisse des prix des produits de base, l'aggravation des préoccupations sécuritaires et l'apparition de nouvelles menaces au plan sanitaire, le taux de croissance économique de la région ressortirait à 3,3% en 2017 contre 1,6% en 2016.

3. Au Nigéria, les prévisions du FMI postulent pour une reprise timide de l'activité économique avec un taux de croissance économique projeté à 1,1% contre -1,8% en 2016. A l'origine de la récession annoncée pour le Nigéria, se trouvent les pénuries de devises provoquées par la baisse des recettes pétrolières, la faible production d'énergie électrique et la perte de confiance des investisseurs.

B- L'économie béninoise et les perspectives de croissance pour 2017

Les perspectives de l'économie pour 2017 s'inscrivent dans le cadre d'orientation du Programme d'Actions du Gouvernement qui a retenu comme objectif global du

⁵Les données de cette partie sont issues de la publication du FMI sur les Perspectives Economiques Mondiales, juillet 2016.

Gouvernement pour la période 2016-2021, de « **lancer de façon durable le développement économique et social du Bénin** ». Les objectifs spécifiques de ce Programme sont : (i) créer les conditions pour la consolidation de la démocratie et l'enracinement de la bonne gouvernance ; (ii) développer les bases pour la transformation structurelle de l'économie et (iii) améliorer les conditions de vie des populations. Ces différents objectifs spécifiques sont déclinés en axes stratégiques opérationnalisés à leur tour à travers des actions concrètes par ministère.

Ainsi, les principaux chantiers prioritaires du Gouvernement concerneront les réformes politiques et institutionnelles, le tourisme et la culture, l'agriculture, le cadre de vie, les infrastructures et transports, le numérique, le capital humain, l'énergie et l'eau, la défense et la sécurité, la promotion de l'industrie de transformation et la professionnalisation de l'artisanat.

Sur cette base, la croissance économique au Bénin enregistrerait une remontée en 2017 pour s'afficher à **6,0% du PIB réel** contre 5,0% attendue en 2016 et le solde budgétaire global, dons compris, s'afficherait à **-12,3% du PIB** tandis que le solde global hors coût de la tranche 2017 des actions phares du PAG ressortirait excédentaire à **1,5% du PIB**.

Ces perspectives économiques pour 2017 reposent sur les hypothèses ci-après :

En ce qui concerne la croissance économique,

- une amélioration de la situation économique au Nigéria en lien avec un début de remontée des cours du pétrole. Ainsi, le FMI prévoit un taux de croissance de 1,1% contre -1,8% en 2016, soit un gain de +2,9 points de croissance ;
- une mise en œuvre effective du Programme National d'investissement (hausse de près de 188% des dépenses d'investissement par rapport à 2016) par la dynamisation des secteurs prioritaires du programme ;
- une hausse de l'activité d'égrenage en lien avec l'augmentation attendue de la production de coton qui passerait de 269 218 tonnes au titre de la campagne 2015/2016 à 350 000 tonnes au moins au titre de la campagne 2016/2017, soit un accroissement de 30% ;
- une amélioration de la production vivrière et celle du coton au titre de la campagne 2017/2018 (les hypothèses de production cotonnière tablent sur une production de 375 000 tonnes en hausse de 7,1% par rapport à 2016) ;
- une hausse de la masse salariale (services non marchands) ;
- une hausse des recettes publiques.

En ce qui concerne le solde budgétaire,

- une politique de rationalisation des dépenses ordinaires, notamment de fonctionnement des services publics, malgré la forte pression des charges

financières de la dette publique ;

- un accroissement des moyens alloués à l'investissement dans les secteurs vitaux (énergie, TIC, tourisme, agriculture, transport, aménagement et assainissement) et à impact rapide sur l'économie ;
- une progression des charges de pension par la prise en compte des mesures en faveur des retraités du FNRB.

Ces perspectives se réaliseraient dans un environnement non inflationniste, marqué par un taux d'inflation contenu dans la limite de 3% prescrite par le Pacte de convergence, de croissance et de solidarité de l'UEMOA.

PARTIE II : RETOUR SUR QUELQUES STRATEGIES BUDGETAIRES EN 2017 ET LA TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES SUR LA PERIODE 2017-2019

A- Les stratégies/mesures concrètes pour un meilleur pilotage des interventions publiques

1- La revue des dépenses comme socle de budgétisation

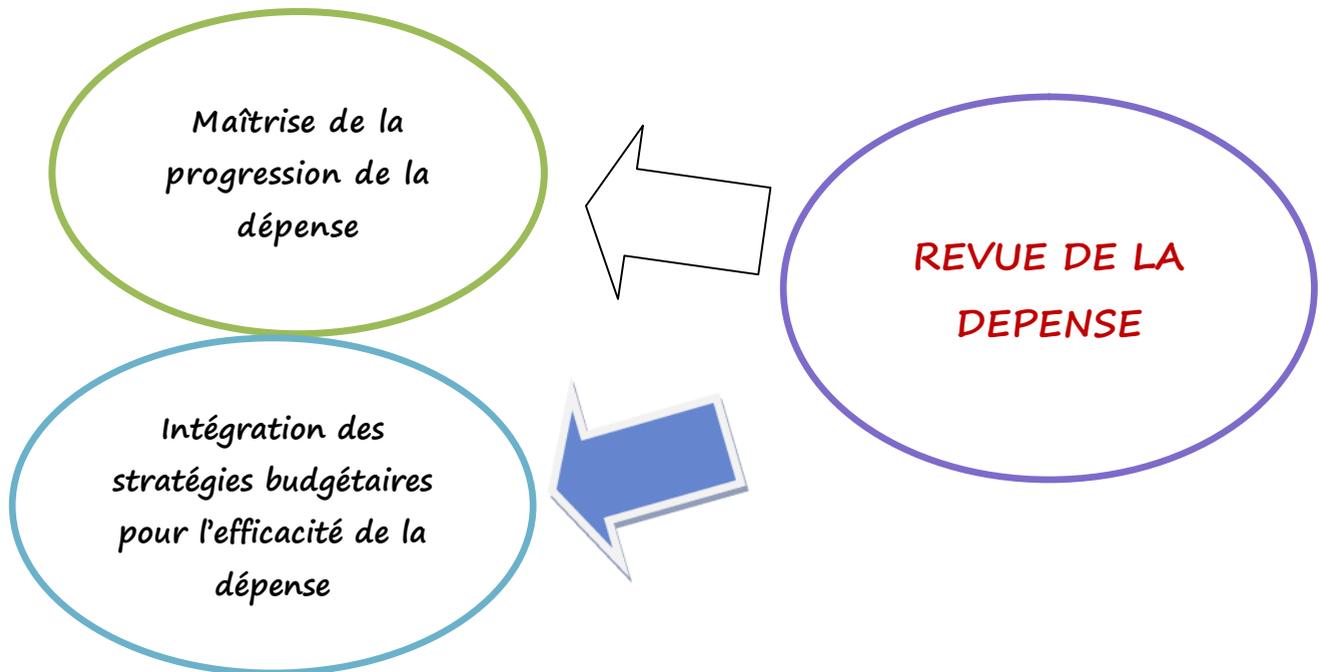
Avec la budgétisation axée sur la performance, l'évaluation financière de la dépense obéit désormais aux **principes de sincérité et de justification des crédits**. Ainsi, la revue des dépenses s'impose comme une phase importante de la procédure budgétaire. Cet exercice qui a pris son envol avec le collectif budgétaire pour 2016 vise à garantir l'utilisation efficiente des ressources des contribuables.

En 2016, au-delà des économies dégagées de la rationalisation de la structure gouvernementale et du redimensionnement du périmètre d'activités des services publics, la revue des dépenses a permis d'obtenir des résultats probants. D'importants gains ont été identifiés, dans les budgets de l'ensemble des secteurs de l'administration publique (examen et concours, activités courantes et saisonnières...etc.).

Les revues de dépenses sont donc appelées à se renforcer afin d'améliorer l'efficacité de l'action publique année après année à travers la maîtrise de la progression de la dépense pour celle qui se prête facilement à l'exercice et le recours à des stratégies organisationnelles moins onéreuses pour l'Etat.

Pour 2017 et les années à venir, l'exercice portera principalement sur les dispositifs de la gratuité, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé mais aussi sur les concours financiers de l'Etat aux organismes publics.

Au total la revue des dépenses peut être illustrée comme ci-dessous.



2- Une nouvelle gouvernance de la solde de l'Etat et des pensions de retraite

- **La maîtrise des effectifs en volume et de la masse salariale**

En attendant la définition d'une politique de recrutement cohérente avec les défis de l'administration publique de notre pays, le Gouvernement entend poursuivre et renforcer les mesures d'assainissement engagées en la matière.

En effet, il sera organisé sur la période 2016-2017, des opérations de recensement-paiement des agents de l'Etat en activité et à la retraite. L'innovation, c'est d'abord l'introduction de la biométrie dans la conduite des opérations et ensuite, l'extension de l'opération de recensement aux agents de l'Etat en position de détachement ou de disponibilité afin de renforcer et de fiabiliser les outils de gestion de la solde de l'Etat et des carrières. Ceci permettra de mieux maîtriser l'effectif des agents de l'Etat

pour la paie à travers le rapprochement et la mise en cohérence des bases de données.

Par ailleurs, il sera aussi mis en œuvre la réforme des avancements automatiques, sans délivrance d'actes administratifs tous les deux ans, comme c'est le cas actuellement. En effet, entre la titularisation et la première promotion ou entre deux promotions, il y aura désormais une seule commission pour la prise d'un acte d'avancements qui prévoit les différentes dates d'effet des glissements automatiques.

Cette réforme a l'avantage de rationaliser les commissions dont le fonctionnement s'avère de plus en plus onéreux pour l'Etat mais aussi et surtout d'améliorer la prévisibilité des solde et accessoires. Il est donc prévu qu'en 2017, les solde et accessoires soient liquidés non plus sur la base de l'indice acquis mais plutôt sur la base de l'indice effectivement dû. Ainsi, les modifications des indices seront rendues automatiques dans les systèmes de gestion de la fonction solde de l'Etat, évitant des reports de charges d'année en année avec pour conséquence, des arriérés salariaux. Cette mesure est aussi applicable aux agents contractuels de l'Etat (ACE) dès la prise de leur premier avenant.

En somme, la trajectoire des finances publiques postule en 2017, pour la stabilisation des effectifs en volume et de la masse salariale.

- **Vers une refonte globale du mécanisme de traitement des pensions de retraite**

Sur le **plan organisationnel**, plusieurs réformes sont engagées en 2016 pour réduire les délais de traitement des dossiers de pensions et la pénibilité des ayants droit ou ayants cause. Entre autres réformes organisationnelles, figure l'ouverture en 2016 du Guichet Unique des pensions à la Direction Générale du Budget. En outre, dans le lot des réformes institutionnelles, les antennes régionales de la Direction des Pensions et des Rentes Viagères qui servaient de bureaux de collectes des dossiers de pensions sont transformées en Délégations pour exercer au niveau périphérique, certaines tâches relevant aussi bien de la fonction solde de l'Etat que de la liquidation des droits à pension. Aussi est-il envisagé en 2017, la généralisation des avances sur pension dans la limite prévue par le code des pensions, en attendant la réforme de la délivrance à bonne date des carnets de pension.

Au plan budgétaire, le déficit budgétaire du FNRF se creuse d'année en année et impacte négativement le solde budgétaire global. Des actions immédiates et à court

et moyen termes sont prévues pour inverser progressivement la tendance actuelle. Pour 2017, il est prévu plusieurs chantiers de réformes pour améliorer la prévisibilité des ressources et des charges du Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB), notamment :

- (i) le recensement-paiement des pensionnés ;
- (ii) l'automatisation des certificats de cessation de paiement (CCP) ;
- (iii) la constitution d'une base de données des agents en position de détachement et de mise en disponibilité.

Ces différentes actions permettront d'avoir plus de visibilité dans la situation financière du FNRB, en attendant la modification de l'arsenal juridique de gestion des pensions, en vue de la correction du déficit budgétaire.

3- L'adoption du plan de redressement du sous-secteur de l'électricité

Pour faire face efficacement à l'épineux problème de déficit énergétique, le Gouvernement, en sa séance du 11 août 2016, a approuvé le plan de redressement du sous-secteur de l'électricité (PRSE) de la République du Bénin. Ce plan, structuré par composantes, vise la mise en place d'actions rapides avec des résultats à court et moyen termes.

Entres autres actions fortes programmées, on peut citer : (i) la location de moyens de production supplémentaires, (ii) l'approvisionnement en gaz du site de Maria Gléta, (iii) le démarrage en black-start des groupes en location, (iv) la réhabilitation du parc de production de la SBEE à Parakou, Natitingou et Porto-Novo, (v) le développement des conditions favorables à la mise en œuvre du contrat signé avec le MCA, (vi) la construction de nouvelles centrales thermiques et hydrauliques.

L'exécution de ces différentes actions doit nécessiter d'importants financements à court et moyen termes, tant sur les ressources intérieures que sur les fonds négociés auprès des partenaires techniques et financiers. Sur la période 2016-2017, le Gouvernement entend injecter directement au moyen du budget d'importants moyens pour venir à bout du délestage et assurer durablement l'autonomie énergétique et par conséquent, la relance de l'économie.

4- De nouvelles politiques d'organisation et d'encadrement du système éducatif

Dans le **sous-secteur de l'enseignement maternel et primaire**, deux

grandes innovations sont prévues pour être introduites dans le système éducatif à compter de la rentrée 2016-2017. Il s'agit :

- de la **réorganisation de l'atlas scolaire** qui consiste à fusionner les complexes scolaires anarchiquement scindés en plusieurs groupes et ayant de faibles effectifs afin de dégager des enseignants à redéployer dans les écoles ayant le besoin. Grâce à cette réforme, le déficit en enseignant estimé à 15 223 est réduit de plus de 3000;
- **durenforcement de l'encadrement pédagogique**: au 1^{er} janvier 2017, il aura 29 inspecteurs en activité pour 85 circonscriptions scolaires et 105 conseillers pédagogiques (CP) pour 214 zones pédagogiques. Pour renforcer l'accompagnement de proximité des enseignants, il est évalué en tenant compte du ratio nombre d'enseignants par inspecteur et nombre d'enseignants par conseiller pédagogique requis, un besoin de 82 inspecteurs et 193 conseillers pédagogiques.

En attendant la formation en nombre suffisant d'inspecteurs et de CP, il sera fait recours aux inspecteurs et CP à la retraite qui le désirent pour l'encadrement pédagogique des enseignants et l'amélioration par conséquent de la qualité de l'éducation.

Dans **lessous-secteurs des enseignements secondaire, de la formation technique et professionnelle et de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique**, l'Etat renforcera à partir de 2017 ses investissements dans des filières cibles techniques et professionnelles afin d'adapter la formation aux besoins de notre économie. Par ailleurs, il sera créé l'agence pour la qualité et l'évaluation qui aura pour mission principale de censurer les cours et les programmes de formation aux fins de l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise à niveau du système éducatif et de l'adaptation des offres de formation aux exigences nouvelles en matière d'emploi (nouvelles qualifications professionnelles pour de nouveaux métiers émergents), des moyens adéquats seront orientés vers l'opérationnalisation de la nouvelle carte universitaire.

5- Une nouvelle approche d'allocation des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales

La nouvelle option d'allocation propose le renforcement progressif du FADeC-Affecté au détriment de celui non-affecté pour assurer un développement équilibré et harmonieux du territoire national. Pour y parvenir, **il importe de reconsidérer le**

modèle classique de budgétisation des ressources transférées aux communes.

Ainsi, le modèle proposé pour le budget 2017 renforce l'arrimage des plans de développement communaux avec les politiques nationales d'une part, et privilégie la prise en compte dans les budgets sectoriels, des véritables besoins exprimés les populations à la base, d'autre part.

En effet, les conférences budgétaires communales de 2016 ont révélé dans une large mesure, la faiblesse de la politique de programmation et de budgétisation des ressources transférées aux communes. Pour pallier cette situation, il s'avère nécessaire que les affectations des ressources de l'Etat se fassent à partir des informations collectées et arbitrées par les services centraux et périphériques compétents avant d'être insérées dans le cadre programmatique au niveau ministériel. Ainsi, conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi organique relative aux lois de finances, la loi de finances pour 2017 indique clairement la répartition des ressources **par commune et par secteur d'activités** contrairement aux années antérieures. Cet exercice qui s'est fait en amont du vote des budgets primitifs et du budget de l'Etat permettra aux communes de disposer d'informations fiables pour l'élaboration de leur budget et de contenir la progression des ressources du FADeC-non-affectées.

B- Poursuite de certaines stratégies/mesures engagées en 2016

1. Le Gouvernement dans sa dynamique de poursuivre l'optimisation de la dépense, continuera de mettre l'accent en 2017 sur la modernisation de l'organisation des services publics, notamment de leurs fonctions support ⁽⁶⁾. La démarche de rationalisation et de mutualisation des systèmes d'information, de production de statistiques et d'archivage suggérée reste de mise et doit s'observer pour une fin de rationalisation de la dépense publique.

2. Le maintien des dépenses de personnel dans le processus de discussion budgétaire : Cette initiative vise à inscrire la masse salariale dans une dynamique pluriannuelle afin de définir une trajectoire soutenable à moyen terme.

3. L'assujettissement de l'éligibilité et de l'inscription des dépenses d'investissement public au budget à l'existence d'une étude de faisabilité attestant de leur impact socio-économique.

⁶ : Ensemble des activités de soutien développées au sein d'un ministère pour accompagner la mise en œuvre des programmes métiers.

4. Le recours à des Mécanismes de Financements Innovants (MFI) en vue de l'amélioration significative des ressources en 2017 pour faire face au besoin de financement des projets et programmes phares du PAG.

C- Principales nouvelles mesures fiscales

- Taxation des gains de jeux de hasard : le gain de la mesure s'élève à 1 milliard de FCFA en année pleine ;
- Contribution à l'entretien des infrastructures routières : le gain de la mesure s'élève à 3 milliards de FCFA ;
- Suppression de la mesure d'exonération sur le matériel informatique et les groupes électrogènes : la mesure rapporterait 3,2 milliards de FCFA ;
- Modification de la répartition de la redevance de régulation des marchés publics et des délégations de service public : 1 milliard de FCFA additionnel pour le Trésor Public ;
- Généralisation retenue à la source de l'AIB : cette mesure pourrait rapporter 2 milliards de FCFA.

Par ailleurs, les réformes structurelles et organisationnelles seront approfondies au sein des régies pour l'amélioration de leur performance et, par conséquent, des recettes budgétaires.

PARTIE III: LA LOI DE FINANCES POUR 2017

A- Retour sur l'exécution à mi-parcours du budget de l'Etat, gestion 2016

A la date du 30 juin 2016, la situation d'exécution du budget de l'Etat se présente ainsi qu'il suit :

1. Le budget général et les Comptes Spéciaux

Au 30 juin 2016, les produits des recettes budgétaires enregistrés s'établissent à **419,135 milliards de FCFA** sur une prévision annuelle de **1 037,815 milliards de FCFA**, soit un taux de recouvrement de 40,4%, en baisse de 7,6 points de pourcentage par rapport au niveau de réalisation à fin juin 2015. L'écart constaté entre les réalisations à fin juin 2015 et 2016 est imputable à l'environnement économique international et sous régional défavorable au cours de la période sous revue.

L'exécution des dépenses budgétaires à fin juin 2016 s'établit en engagement à **516,993 milliards de FCFA**, soit 42,0% des prévisions annuelles contre 46,4% à la

même date en 2015. Ce niveau d'engagement relativement faible par rapport à celui de 2015 est imputable à la régulation budgétaire induite par le passage à un nouveau régime politique et la prise d'une loi de finances rectificative pour l'année 2016 qui a revu à la baisse les prévisions initiales à juillet 2016. Ce niveau rapporté à la loi de finances rectificative affiche un taux d'engagement de 50,6%. Il faut toutefois signaler que les dépenses exécutées sur financement bancaire direct se chiffrent, à fin juin 2016, à **49,718 milliards de FCFA**.

L'exécution budgétaire à fin juin 2016 présente un solde déficitaire de montant **97,858 milliards de FCFA** en engagement et de **montant 40,319 milliards de FCFA**, base ordonnancement.

2. Le budget annexe et les autres budgets

- Le budget du Fonds National de Retraites du Bénin (FNRB) est exécuté à la date du 30 juin 2016, en recettes et en dépenses, respectivement à hauteur de 10,318 milliards de FCFA et 34,091 milliards de FCFA contre 10,600 milliards de FCFA et 31,374 milliards de FCFA il y a un an.
- La Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) affiche un taux d'exécution en recettes et en dépenses respectivement de 39,2% et 31,9%.
- Le Fonds Routier (FR) quant à lui affiche un taux de 59,3% et 44,7% respectivement en recettes et en dépenses.
- Le solde d'exécution du budget annexe et des autres budgets est déficitaire de 24,932 milliards de FCFA au 30 juin 2016. Cette situation s'explique par la persistance de l'état déficitaire des comptes du FNRB.

Etats récapitulatifs des opérations budgétaires et de trésoreries effectuées au 30 juin 2016

Produit des recettes et des ressources au 30 juin 2016 (en milliards de FCFA)

Nature de ressources	Prévision 2015	Réal. 30 juin 2015	Taux (%)	Prévisions 2016		Réal. 30 juin 2016	Taux (%)	
				LFI	LFR		LFI	LFR
Recettes budgétaires	1 011, 096	444,780	43,9	1 012,520		418,088	41,3	45,3
Douanes	420, 054	188, 630	44,9	413, 702	363,702	158, 321	38,3	43,5
Impôts	379, 200	198, 846	52,4	407, 700	407,700	210, 418	51,6	51,6
Trésor	59, 800	25, 851	43,2	70, 723	67,346	23, 442	33,1	34,8
FNRB	23, 435	10, 600	45,2	25, 721	25,721	10, 318	40,1	40,1
FR	3, 679	1, 315	35,7	3, 456	3,456	2, 049	59,3	59,3
CAA	4, 000	1, 573	39,3	4, 000	4,000	1, 568	39,2	39,2
Dons budgétaires	9, 000	0	0	0, 000	0,000	0	-	-
Allègement de la dette	7, 753	4, 512	58,2	8, 469	8,469	2, 878	34,0	34,0
Fonds de concours et dons projets	104, 175	13, 452	12,9	78, 749	42,830	9, 095	11,5	21,2
Comptes spéciaux du Trésor	21, 947	8, 968	40,9	25, 295	25, 295	1, 047	4,1	4,1
Ressources de trésorerie	473, 595	137,713	29,1	515, 162	474,968	397,948	77,2	83,8
Remboursement prêts et avances	4, 580	0,20	0,4	10, 786	18,998	0,006	0,1	0,0
Emission emprunts obligataires	139, 125			102, 551	122,970	95, 949	93,6	78,0
Tirage sur FMI	14, 000	0	0	0, 000	0,000	0	-	-
Autres ressources de trésorerie	185, 890	121, 000	65,1	301, 825	333,000	288, 210	95,5	86,5
Produits de cession des actifs	100, 000			100, 000	0,000			
Dépôts des correspondants	30, 000	15, 632	52,1	0, 000	0,000	13, 783		
Total	1 506,638	591, 460	39,3	1 552,977	1 423,487	817,083	52,6	57,4

Source : DGB/Rapport d'exécution au 30 juin 2016

Exécution des dépenses et des charges au 30 juin 2016 (en milliards de FCFA)

Natures de dépenses	Prévision 2015	Exécution au 30 juin 2015	Taux (%)	Prévision 2016		Exécution au 30 juin 2016 ⁷	Taux (%)	
				LFI	LFR		LFI	LFR
1. Dépenses ordinaires	695, 588	415, 379	59,7	765, 174	745,718	399, 385	52,2	53,6
1-1-Charges financières de la dette	44, 878	11, 921		64, 265	82,000	23, 868	37,1	29,1
1-2-Dépenses de personnel	326, 794	171, 908		336, 804	346,000	189, 960	56,4	54,9
1-3-Dépenses d'acquisitions de biens et services	120, 290	94, 204		115, 961	99,005	58, 224	50,2	58,8
1-1-Dépenses de transfert	203, 626	137, 346		248, 144	218,713	127, 333	51,3	58,2
2. Dépenses en capital	405, 619	156,096	38,5	342, 229	280,914	95,941	28,0	34,2
2-1-Ressources intérieures	172, 319	78, 519		172, 629	138,314	52, 257	30,3	37,8
2-2-Ressources extérieures	233, 300	77,577		169, 600	142,600	43,684	25,8	30,6
*Prêts	129, 125	64,124		101, 034	42,830	34,589	34,2	80,8
*Dons	104, 175	13,453		68, 566	99,770	9,095	13,3	9,1
3. Autres budgets	63, 400	37, 365	58,9	72, 650	70,060	38, 867	53,5	55,5
4. Comptes d'affectation spéciale	48, 414	10, 345	21,4	51, 882	43,654	21, 668	41,8	49,6
5. Financement bancaire direct						49, 716	-	-
6. Charges de trésorerie	293, 617	163, 045	55,5	321, 042	283,141	115, 034	35,8	40,6
5-1-Prêts et avances	4,580			12,367	4,156		0,0	0,0
5-2-Amortissement emprunts obligataires	52,404			34,268	34,268		0,0	0,0
5-3-Amortissement tirages sur FMI	4,400	1,060	24,1	6,600	6,600	1,845	28,0	28,0
5-4- Amortissement emprunts extérieurs	41,498			47,105	47,105	14,048	29,8	29,8
5-5-Amortissement Bons du Trésor	190,735	161,985	84,9	165,710	165,710	79,110	47,7	47,7
5-6-Retraits des comptes des correspondants					0,000	2,688	-	-
5-7-Variation des instances de paiements				35,000	1,000	6,979	7,7	697,9
5-8-Indemnités de vacation des enseignants				10,000	10,000	6,580	65,8	65,8
5-9-Amortissements des dettes banques locales				9,992	14,302	3,784	37,9	26,5
Total	1 506,638	782,230	51,9	1 552,97	1423,487	720,611	46,4	50,6

Source : DGB/Rapport d'exécution au 30 juin 2016

⁷ Base engagement.

B- La trajectoire des finances publiques sur 2017-2019

1. La trajectoire des finances de l'Etat et des autres organismes publics

- Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales doivent connaître sur la période, une progression moyenne d'environ 15% en lien avec l'élargissement chaque année, du champ de compétences et de ressources à transférer (création et renforcement des lignes budgétaires: "FADeC-Pistes rurales", "FADeC-Agriculture" ; "FADeC-Jeunesse et Loisirs" ; "FADEC-Assainissement"...).
- Les Etablissements Publics à caractère Administratif participeront quant à eux sur la période, de manière transversale aux efforts de réduction du déficit budgétaire. Par contre, ceux d'entre eux qui opérationnalisent les mesures sociales d'envergure nationale connaîtront des augmentations de ressources en rapport avec l'évolution des déterminants physiques et financiers des dépenses.

2. Les incertitudes sur la trajectoire

La trajectoire de l'Etat, outre l'environnement macroéconomique, est sujette à d'autres aléas, notamment en lien avec certains faits ou décisions:

- l'arrimage entre les engagements de dépenses et la disponibilité de la trésorerie qui pourrait induire des reports de charges d'une année sur l'autre;
- l'évolution du cadre institutionnel (création de nouvelles unités administratives, création d'agence...);
- les aléas liés à la conjoncture économique sous-régionale et internationale;
- les lenteurs liées aux procédures (passation de marchés et autres) qui pourraient retarder les effets attendus des investissements productifs sur le PIB et sur les recettes fiscales;
- les options de financement : en cours de gestion, la structure de la dette ou le schéma prévisionnel de financement pourrait se révéler inadéquat;
- la prise de décision administrative à incidence financière sur la pluri annualité;
- les éventuels troubles sociaux (grèves et autres manifestations sociales).

C- Les perspectives budgétaires pour 2017

1. L'évolution des recettes budgétaires de l'Etat

- Les **recettes brutes des régies financières** composées des recettes fiscales, non fiscales et des MP3 hors financement extérieur s'établissent à

866,700 milliards de FCFA contre **838,748 milliards de FCFA** en 2016, en hausse de **3,3%**. Les prévisions de recettes des régies financières pour la gestion 2017 se présentent ainsi qu'il suit:

(En milliards de FCFA)

Administrations financières	Prévisions brutes LFR 2016	Prévision 2017				
		Recettes brutes 2017 (A)	Recettes affectées (B)	Recettes brutes nettes des recettes affectées C=(A)-(B)	MP3 (D)	Recettes nettes 2017(E)=(A)-(D)
DGDDI	363,702	383,500	13,650	369,850	10,000	373,500
DGI	407,700	415,200	3,994	411,206	5,200	410,000
DGTCP	67,346	68,000	13,057	54,943	-	68,000
TOTAL	838,748	866,700	30,701	835,999	15,200	851,500

- **Les autres recettes budgétaires**, à savoir les dons budgétaires, les allègements de la dette et les fonds de concours et dons projets ressortiraient globalement en 2017 à **84,140 milliards de FCFA** contre **51,299 milliards de FCFA en 2016**, en hausse de **32,841 milliards de FCFA**.

Cette hausse se justifie essentiellement par l'augmentation de **32,841 milliards de FCFA** des fonds de concours et dons projets par rapport à 2016, soit un taux d'augmentation de 64,02%.

La situation détaillée de ces recettes se présente ainsi qu'il suit:

(En milliards de FCFA)

Désignation	2016	2017	Ecart 2017-2016	Taux (%)
Dons budgétaires	0	15,840	15,840	-
Allègements de la dette	8,469	8,000	- 0,469	-5,54
Fonds de concours et dons projets	42,830	60,300	17,470	40,79
TOTAL	51,299	84,140	32,841	64,02

2. Les dépenses des ministères et des institutions de l'Etat

- Décomposées en dépenses ordinaires et en dépenses en capital sont fixées à **1 569,442 milliards de FCFA** en 2017 contre une prévision de **1 026,632**

milliards de FCFA en 2016, en hausse de **542,810 milliards de FCFA**, soit un accroissement de **52,87%**.

La hausse ainsi notée au niveau des dépenses des ministères et Institutions de l'Etat s'explique fondamentalement par l'option faite par le Gouvernement de renforcer le niveau des investissements publics pour compter de la gestion 2017. Ainsi, les dépenses en capital connaissent, dans leur ensemble, un accroissement moyen de **187,75%**.

De façon spécifique, les dépenses en capital financées sur ressources intérieures enregistrent un accroissement de **315,95%** et celles financées sur ressources extérieures s'améliorent de **63,39%**.

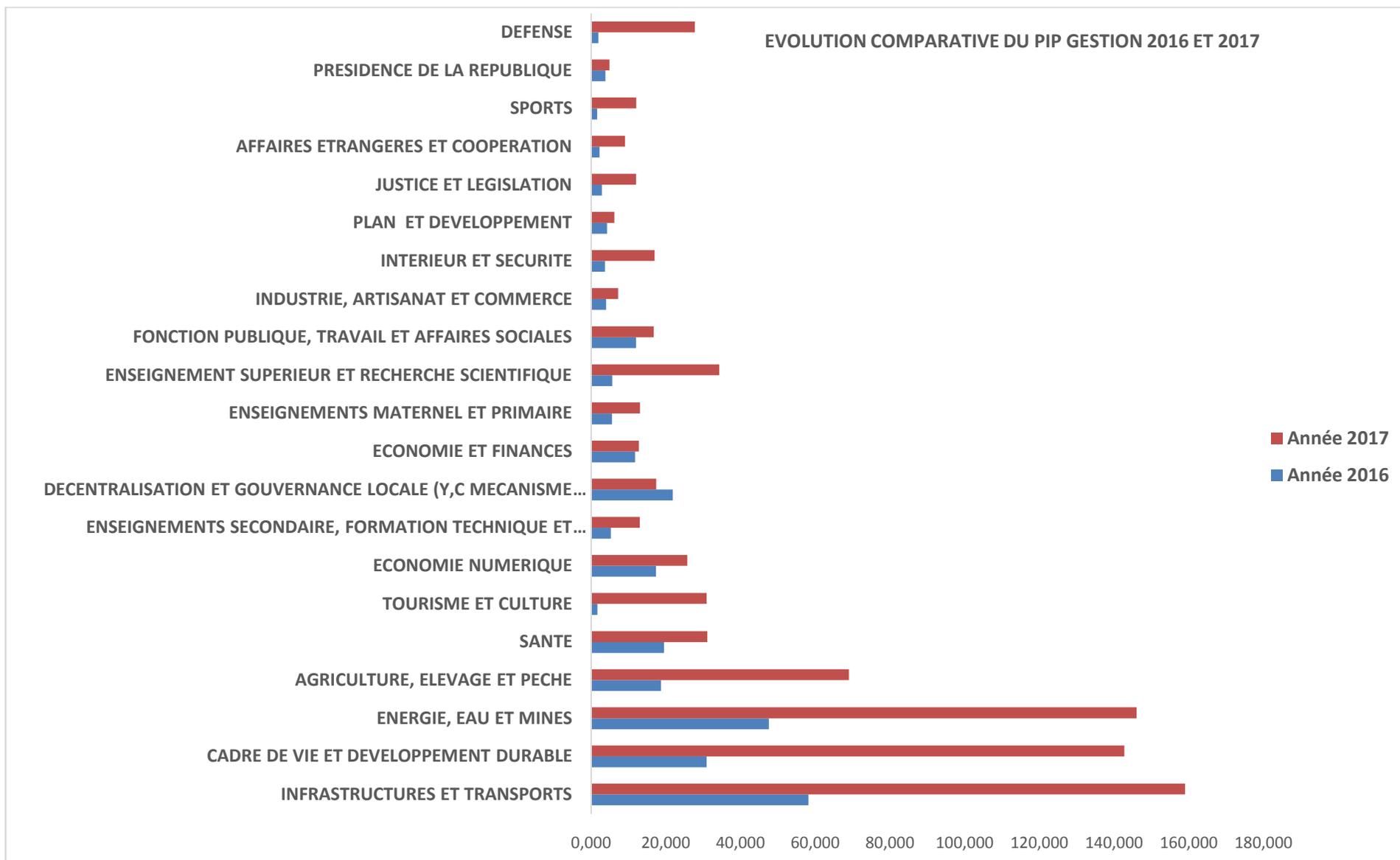
Le renchérissement des dépenses en capital dans le budget de l'Etat pour la gestion 2017 réaffirme la volonté du Gouvernement de lancer en 2017, les principaux projets de son programme d'actions pour la période 2016-2021.

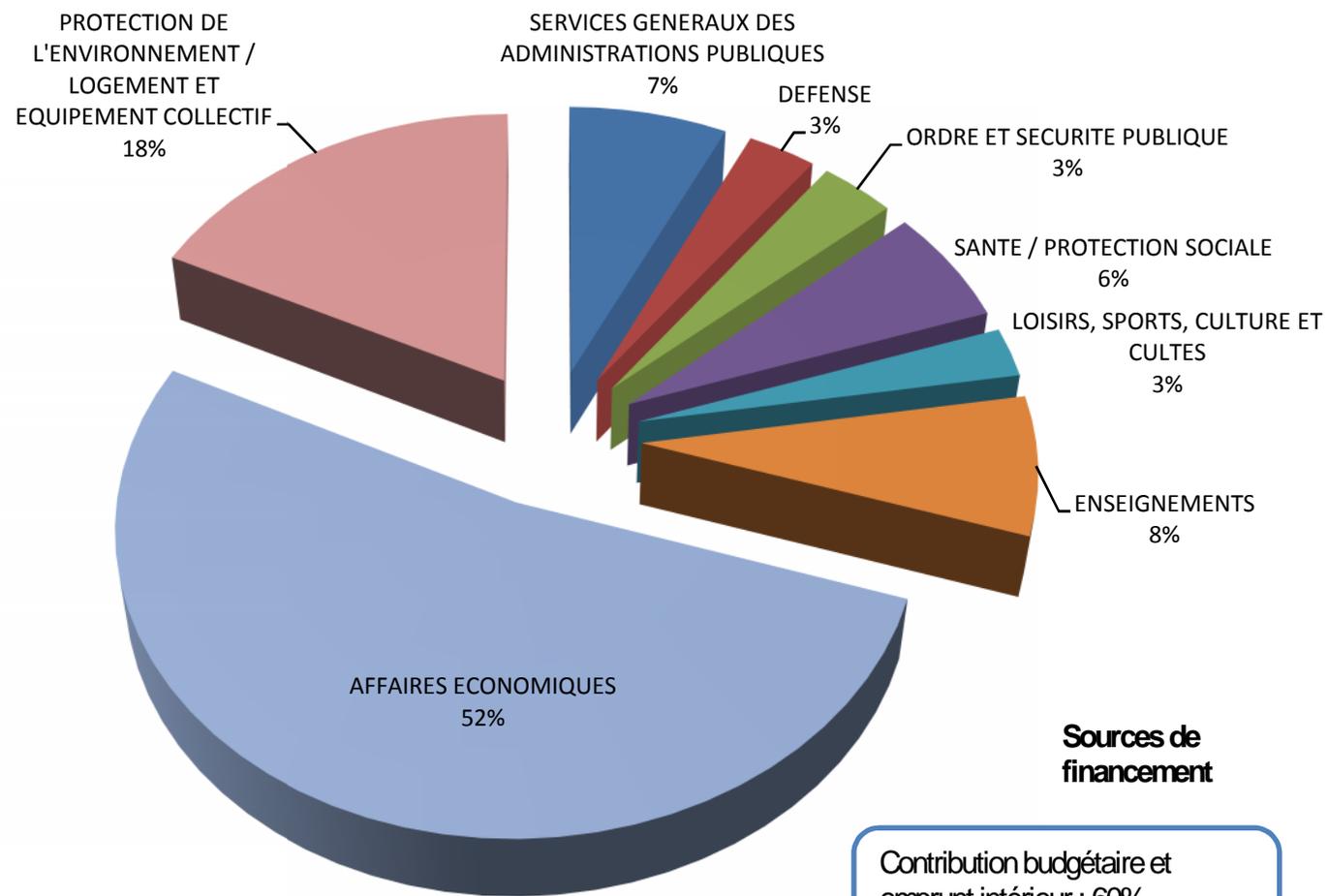
En somme, il est engagé une restructuration du profil du budget de l'Etat. La rationalisation des dépenses ordinaires devrait se poursuivre et atteindre des résultats au-delà de ceux réalisés à travers la loi de finances pour la gestion 2017 et qui se résument à :

- une baisse substantielle des dépenses de transfert (8,46%), en lien avec la politique de redimensionnement des services publics et la revue des interventions publiques en cours ;
- une limitation à 3,63% de la progression des crédits de fonctionnement des services publics, pour l'apurement des dettes contractées antérieurement.

Les efforts pour la maîtrise des dépenses ordinaires dans le budget de l'Etat auraient pu être plus significatifs, si les effets financiers des dettes antérieurement contractées par l'Etat, n'étaient pas aussi lourds. En effet, les charges financières pour la gestion 2017 connaissent un accroissement de près de **27%** passant de **82 milliards de FCFA** en 2016 à **103,7 milliards de FCFA**.

Le **solde prévisionnel du budget général** qui en ressort est déficitaire de **649,303 milliards de FCFA** contre **154,944 milliards de FCFA** en 2016. Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution du PIP en 2017 par fonction et nature économique.





Présentation par fonction du PIP gestion 2017

Sources de financement

Contribution budgétaire et emprunt intérieur : 60%
Ressources extérieures : 40%

PRESENTATION PAR FONCTION DU PIP GESTIONS 2016 ET 2017 (en milliards de FCFA)

	2016		2017	
	Montant PIP	Poids	Montant PIP	Poids
SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	46,124	16%	57,569	7%
P.R (46%)	1,780	1%	2,255	0%
MDGL (70%)	15,292	5%	12,202	2%
MAEC	2,161	1%	9,061	1%
MTFPAS (90%)	10,821	4%	15,055	2%
MEF	11,797	4%	12,752	2%
MPD	4,273	2%	6,244	1%
DEFENSE	1,733	1%	24,997	3%
MDN (90%)	1,733	1%	24,997	3%
ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE	6,245	2%	27,426	3%
MISP (90%)	3,342	1%	15,320	2%
MJL	2,903	1%	12,106	1%
SANTE / PROTECTION SOCIALE	26,728	10%	50,152	6%
M. Santé	19,541	7%	31,131	4%
P.R (54%)	2,090	1%	2,647	0%
MTFPAS (10%)	1,202	0%	1,673	0%
MEEM (7%)	3,331	1%	10,222	1%
MISP (10%)	0,371	0%	1,702	0%
MDN (10%)	0,193	0%	2,777	0%
LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET CULTES	2,121	1%	21,355	3%
M. Sports	1,620	1%	12,082	1%
MTC (30%)	0,501	0%	9,274	1%
ENSEIGNEMENTS	16,798	6%	60,451	7%
MEMP	5,629	2%	13,121	2%
MESTFP	5,307	2%	13,048	2%
MESRS	5,862	2%	34,282	4%
AFFAIRES ECONOMIQUES	150,230	53%	423,640	52%
MIT	58,178	21%	158,985	20%
MDGL (30%)	6,554	2%	5,229	1%
MENC	17,381	6%	25,749	3%
MEEM (93%)	44,251	16%	135,806	17%
MAEP	18,690	7%	69,016	9%
MICA	4,006	1%	7,216	1%
MTC (70%)	1,170	0%	21,639	3%
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT / LOGEMENT ET EQUIPEMENT COLLECTIF	30,937	11%	142,724	18%
MCVDD	30,937	11%	142,724	18%
				0%
TOTAL	280,916	100%	808,317	100%

3. L'évolution des autres budgets

▪ Le budget annexe du FNRB

Les perspectives des ressources et des charges du FNRB pour la gestion 2017 comparativement à l'année 2016 se présentent ainsi qu'il suit:

(En milliards de FCFA)

Désignations	2016	2017	Ecart 2017-2016	Taux (%)
Recettes	25,721	25,400	-0,321	1,25
Dépenses	61,106	65,850	4,744	7,76
Solde	- 35,385	- 40,450	- 5,065	

- Le budget du **Fonds Routier (FR)** pour la gestion 2017 s'établit en recettes et en dépenses respectivement à **4,400 milliards de FCFA** et **6,000 milliards de FCFA**. Comparées aux prévisions de 2016, les recettes connaissent une hausse de **0,944 milliard de FCFA** en lien avec la légère baisse du trafic sur certains axes routiers en réhabilitation.
- Les recettes et les dépenses de la **Caisse Autonome d'Amortissement (CAA)** pour la gestion 2017, sont respectivement fixées aux montants de **3,300 milliards de FCFA** et **2,208 milliards de FCFA** contre **4,000 milliards FCFA** et **2,254 milliards de FCFA** en 2016.
- **Les comptes d'affectation spéciale**

Les **comptes d'affectation spéciale** retracent les opérations budgétaires financées au moyen de recettes particulières qui sont en relation directe avec les dépenses concernées. La situation financière des comptes d'affectation spéciale en 2017 dégage un solde prévisionnel nul comme en 2016.

4. L'équilibre budgétaire et financier pour 2017

TABLEAU D'EQUILIBRE GENERAL DE LA LOI DE FINANCES GESTION 2017

(En millions de F CFA)

OPERATIONS BUDGETAIRES	RESSOURCES			CHARGES			SOLDES		
	LFR 2016	LFI 2017	Ecart	LFR 2016	LFI 2017	Ecart	LFR 2016	LFI 2017	Ecart
I- Budget Général									
A- Recettes totales du budget général	871 688	920 139	48 451						
a- Recettes des régies (non compris recettes affectées)	820 389	835 999	15 610						
b- Dons budgétaires	0	15 840	15 840						
c- Allègement de la dette	8 469	8 000	-469						
d- Fonds de concours et recettes assimilées (dons projets)	42 830	60 300	17 470						
B- Dépenses du budget général				1 026 632	1 569 442	542 810			
a- Dépenses ordinaires				745 718	761 125	15 407			
1- Dépenses de personnel				346 000	354 628	8 628			
2- Charges financières de la dette				82 000	103 700	21 700			
3- Dépenses d'acquisitions de biens et services				99 005	102 597	3 592			
4- Dépenses de transfert				218 713	200 200	-18 513			
5- Dépenses en atténuation de recettes						0			
b- Dépenses en capital				280 914	808 317	527 403			
1- Sur financement intérieur				138 314	575 317	437 003			
* Contributions budgétaires				98 994	152 000	53 006			
* Emprunt Intérieur				39 320	423 317	383 997			
2- Sur financement extérieur				142 600	233 000	90 400			
- prêts projets				99 770	172 700	72 930			
- dons projets				42 830	60 300	17 470			
C- Solde du budget général (A)-(B)							-154 944	-649 303	-494 359
II-Budget Annexe et Budgets des Organismes Autonomes	33 177	33 100	-77	70 060	74 058	3 998			
a- Fonds National des Retraites du Bénin	25 721	25 400	-321	61 106	65 850	4 744			
b- Fonds Routier.....	3 456	4 400	944	6 700	6 000	-700			
c- Caisse Autonome d'Amortissement...	4 000	3 300	-700	2 254	2 208	-46			
Solde budget annexe et autres budgets							-36 883	-40 958	-4 075
III-Comptes d'affectation spéciale	43 654	54 486	10 832	43 654	54 486	10 832			
a- Compte SYDONIA	2 567	3 552	985	2 567	3 552	985			
b- Compte Opérations Militaires à l'extérieur	13 000	16 000	3 000	13 000	16 000	3 000			
c- Compte Partenariat Mondial pour l'Education	12 295	7 784	-4 511	12 295	7 784	-4 511			
d- Compte opérations d'escortes douanières	10 000	4 000	-6 000	10 000	4 000	-6 000			
e- Compte Modernisation de l'Adm des Impôts	1 500	2 000	500	1 500	2 000	500			
f- Compte opérations RAMU	1 000	0	-1 000	1 000	0	-1 000			

g- Compte Promotion de la recherche agricole		4 100	4 100		4 100	4 100			
h- Compte Prévention et Gestion des Catastrophes		2 050	2 050		2 050	2 050			
i- Compte Etudes de Faisabilité et expertise	3 292	15 000	11 708	3 292	15 000	11 708			
Solde pour Comptes d'affectation spéciale							0	0	0
Solde budgétaire global							-191 827	-690 261	-498 434
Solde budgétaire global hors PIP							26 976	118 056	-19 962
OPERATIONS DE TRESORERIE	RESSOURCES			CHARGES			SOLDES		
	LFR 2016	LFI 2017	Ecart	LFR 2016	LFI 2017	Ecart	LFR 2016	LFI 2017	Ecart
BESOIN DE FINANCEMENT				474 968	1 002 861	527 893			
A- Charges de trésorerie				283 141	312 600	29 459			
-Prêts et avances				4 156	3 200	-956			
-Amortissement Emprunts obligataires				34 268	48 600	14 332			
-Amortissement tirages sur FMI				6 600	9 600	3 000			
-Amortissement emprunts extérieurs				47 105	31 600	-15 505			
-Amortissement Emprunts banques locales				14 302	39 600	25 298			
-Autres charges de trésorerie				176 710	180 000	3 290			
*Bons du Trésor				165 710	162 000	-3 710			
*Variation instances de paiement				1 000	10 000	9 000			
* Indemnités de vacation				10 000	8 000	-2 000			
B- Solde budgétaire global				191 827	690 261	498 434			
RESSOURCES DE FINANCEMENT	474 968	1 002 861	527 893						
a- Produit des cessions d'actifs	0	0	0						
b- Emission de dettes à moyen et long terme	122 970	285 300	162 330						
- Financement bancaire en monnaie locale	39 320	75 000	35 680						
- Financement extérieur (Prêts projets et prêts programmes)	83 650	210 300	126 650						
* Prêts projets	60 450	172 700	112 250						
* prêts programmes	23 200	37 600	14 400						
c- Remboursement de prêts et d'avance du Trésor	18 998	947	-18 051						
d- Variation des dépôts des correspondants du Trésor	0	0	0						
e- Tirage sur FMI	0	0	0						
f-Autres ressources de trésorerie	333 000	716 614	383 614						
*Bons du Trésor	130 000	174 300	44 300						
*Obligations du Trésor	203 000	542 314	339 314						
TOTAL GLOBAL	1 423 487	2 010 586	587 099	1 423 487	2 010 586	587 099			

5. Plafond des autorisations d'emplois

Pour la gestion 2017, le plafond d'autorisation des emplois rémunérés dans les Ministères et Institutions constitutionnelles par l'Etat (effectif présent en termes de quotité de travail) exprimé en Equivalent Temps Plein (ETP), est fixé à 97 568.

Cette lecture des plafonds d'emploi dans le contexte béninois reste perfectible en raison du système de carrière et non d'emploi qui caractérise notre administration.

Conclusion

Le budget de l'Etat pour la gestion 2017 affiche un besoin de financement important (**1 002,861 milliards de FCFA**) et ainsi traduit la volonté du Gouvernement de faire effectivement de la relance économique son programme d'actions par la mise en œuvre sur le quinquennat 2016-2021, des réformes et projets de grandes ampleurs. Le budget de l'Etat pour la gestion 2017 constitue, de ce fait, une traduction en termes chiffrés, des ambitions du Gouvernement pour l'année 2017, première année d'opérationnalisation du Programme d'Actions du Gouvernement 2016-2021.

Les projets et programmes structurants qui composent le portefeuille des investissements publics en 2017 contribueront au renforcement des bases structurelles de notre économie, notamment par :

- (i) l'amélioration du climat des affaires ;
- (ii) le développement de la résilience de notre économie aux chocs endogènes et exogènes ;
- (iii) le renforcement de l'Etat de droit et de la démocratie ; et,
- (iv) la promotion des industries de transformation à travers des incitations fiscales.